

sions qui ont été diminuées; (d) le montant total annuel de la réduction; (e) le nombre des pensions annulées; (f) le montant total annuel des pensions annulées; (g) le nombre de cas où la suspension, ou la suspension partielle, ou l'annulation ou la réduction a été faite aux fins de recouvrer un prétendu plus-payé de pension pour le motif d'une prétendue invalidité du mariage, ou de l'absence de la preuve du mariage; (h) le montant total annuel de ces suspensions, ou de ces suspensions partielles, de ces annulations ou de ces réductions.

2. Un état contenant les mêmes renseignements pour les pensions d'invalidité.

3. Le nombre de causes, dans chaque catégorie, où l'on a permis au pensionnaire de se faire entendre au sujet de ces suspensions, ou de ces suspensions partielles, de ces retraits ou de ces réductions.

4. Les renseignements ci-dessus ne devant pas comprendre les suspensions, ou les réductions imposées pour rembourser des gratuités ou des paiements antérieurs d'une somme globale.

*M. Power—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous les écrits, correspondance, documents, résolutions ou protestations provenant des associations d'anciens combattants et adressés à tout membre du gouvernement, au sujet de la nomination de membres de la Commission canadienne des pensions.

*M. Veniot—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous rapports, appels de soumissions et correspondance relatifs à l'entreprise de la distribution des dépêches sur le circuit R.R. No 1, Salisbury, Nouveau-Brunswick.

*M. Veniot—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie du contrat, de la correspondance et de tous les rapports relatifs à l'adjudication d'un contrat expiré depuis peu, pour la distribution des correspondances sur le circuit R.R. No 2, Salisbury, Nouveau-Brunswick, et de toute la correspondance qui a trait à l'adjudication d'un nouveau contrat.

*M. Veniot—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute la correspondance, de la preuve et du rapport de l'enquêteur au sujet de la destitution du maître de poste de rivière Glade, Nouveau-Brunswick, et de la nomination du titulaire actuel.